

Le Fair-Play du Cœur - Règlement 2011-2012

Principe

Le challenge « Le Fair-Play du Cœur » est un challenge interclubs concernant les membres de l'AJF désireux de promouvoir le fair-play sur nos stades.

Des récompenses en bons d'achat, en principe valables dans certains magasins de sport, seront remises aux 3 équipes les mieux placées de chaque catégorie de jeu.

De plus, le club le moins pénalisé devient détenteur de la coupe « fair-play du cœur » et un bon conséquent récompense ses efforts.

Participants

Tous les clubs membres de l'AJF participent en principe au trophée «Le fair-play du cœur »

Commission responsable

Un comité dit du fair-play est responsable de l'organisation et de la bonne marche de ce challenge. Il est formé de 7 à 9 membres désignés par le comité central de l'AJF. Les membres désignés s'organisent en toute indépendance. Le comité nomme en son sein un président, un vice-président, un caissier, un secrétaire, un contrôleur des pénalités, un responsable du sponsoring.

Les décisions de la commission sont sans appel.

Financement

Les récompenses dépendent uniquement de la recherche de sponsors soucieux d'associer leurs noms à cette campagne pour le fair-play

Modalités

Les différents prix ainsi que la coupe sont attribués en tenant compte de l'attitude des équipes et des clubs lors des rencontres officielles.

Seules les rencontres de championnat, de Coupe Suisse et de Coupe Jurassienne sont comptabilisées.

- Tous les matches des équipes actives, Seniors, Juniors (jusqu'au Jun.C) et actives féminines des clubs comptent pour l'attribution du challenge interclubs et des prix.
- En cas de décisions de forfaits subséquents, les cartons reçus durant ces rencontres sont validés. Il en va de même en cas de matches à rejouer.
- Les éventuels matches non-joués mais entrant en considération dans les classements officiels (par ex. forfait parce qu'une équipe ne s'est pas présentée) ne comptent pas pour le trophée.

Attribution des points

Les points sont calqués sur le classement établi par l'AFBJ depuis la saison 2011-2012. Pour les cas non prévus, le comité décide selon l'ancien règlement. Pour les équipes ne dépendant pas de l'AFBJ, une transposition des informations est faite selon les mêmes critères

Remarque : les équipes qui ne participent qu'à un seul tour (retrait d'équipe ou inscription pour le 2^e tour seulement) participent au concours interclubs, mais ne peuvent être classées dans la compétition par catégorie.

Classement et attribution du challenge « Le Fair-Play du Cœur »

Un prix en bons d'achat récompense les 3 premières équipes classées de chaque catégorie :

Challenge League à 2^e ligue régionale, 3^{ème} ligue, 4^{ème} ligue, 5^{ème} ligue, Seniors, Féminines actives, JA, JB et JC), ainsi que le club remportant la coupe du fair-play.

Cas particuliers :

- les équipes de 1^{ère} ligue à 2^{ème} ligue régionale sont comptabilisées dans la même catégorie.
- les équipes Juniors dépendant de l'AJF (M16 et M15, M14) sont intégrées dans les classements des juniors (JA, JB ou JC).
- Si une catégorie compte moins de 8 participants, les prix sont adaptés. Si une catégorie compte moins de 5 participants, elle peut être jointe à une autre.

La valeur des prix est fonction des fonds à disposition.

Le comité du Fair-Play du Cœur est seul compétent pour cette répartition.

La coupe « Fair-Play du Cœur » est remise définitivement au club le moins pénalisé tout au long de la saison. Le nombre d'équipes par club variant, le coefficient est calculé en additionnant les coefficients de toutes les équipes du club, puis en divisant ce résultat par le nombre d'équipes. Le club ayant le coefficient le plus bas remporte le trophée du fair-play.

De plus, chaque année, un ou plusieurs prix peuvent être attribués à des joueurs, dirigeants ou équipes pour des actes particuliers de fair-play annoncés par des personnes de confiance (arbitres, membres du comité AJF, membres de la Commission du fair-play etc.). Le comité du Fair-Play est seul juge, mais contrôle l'exactitude des faits.

Remise des prix

Une cérémonie particulière est mise sur pied en fin de saison. Pour bénéficier de la récompense, les vainqueurs doivent utiliser leurs bons jusqu'à la fin de l'année civile en cours. Dans le cas contraire ou si un club est absent à la remise des prix, il perd son droit à recevoir son prix.

Décembre 2012